

Réflexions et pistes pédagogiques proposées par Sandrine Labeau,
PLP Lettres-Histoire, correspondante du [Mémorial de la Shoah](#).
Sandrine.Labeau@ac-bordeaux.fr

Enseigner la Shoah à partir des archives

Présentées dans le cadre de la formation
Comment enseigner l'histoire de la Shoah ?
9 mars 2018.

PARTIE 1 : Les archives comme matériaux

PARTIE 2 : Propositions pédagogiques

PARTIE 1 : Les archives comme matériaux

Ces dernières années, de nombreux historiens ont abordé l'histoire des persécutions antisémites et de la Shoah à partir d'une échelle locale, notamment les historiens Jan Tomasz Gross et Jan Grabowski.

Dès 2002, dans son ouvrage intitulé *Les voisins. 10 juillet 1941. Un massacre de Juifs en Pologne*, Jan Tomasz Gross faisait la lumière sur une petite ville polonaise, Jedwabne, dont les habitants ont brûlé vifs près d'un millier de leurs voisins juifs.

En 2012, Jan Grabowski montrait également, à travers l'étude du comté polonais de Dabrowa Tarnowska, qu'une partie de la population des villages et des campagnes de ce comté avait participé à des « chasses aux juifs », à l'occasion desquelles il est arrivé que jusqu'à 300 villageois traquent un seul homme. Ces études s'appuient sur des travaux d'archives, notamment sur des dossiers judiciaires d'après-guerre de collaborateurs parmi lesquels de nombreux polonais accusés d'avoir dénoncé, volé ou tué des Juifs.

Ces travaux illustrent comment le changement d'échelle, en prenant comme objet d'étude une petite ville ou un comté polonais, permet un renouvellement de l'histoire de la Shoah par un apport de connaissances sur les acteurs et sur les moyens de la destruction des Juifs en Europe. Ces deux études ont en effet contribué à mettre en évidence que la Shoah en Pologne ne fut pas réalisée par les seuls Allemands, ni dans les seuls centres de mise à mort établis par les Allemands en Pologne, mais qu'une partie de la population polonaise, dans les villages et les campagnes, y a largement pris part.

Cette démarche est intéressante dans le cadre de l'enseignement de la Shoah par les archives. En effet, faire la monographie d'une ville ou d'un département, d'un camp, d'un convoi, d'une personne ou d'une famille, c'est étudier la persécution des Juifs et la Shoah en Europe à la loupe, c'est partir du particulier pour le situer dans le général.

De la même manière, la recherche que j'ai menée avec Alexandre Doulut, historien de la Shoah en France, avait pour objectif principal de retracer les histoires individuelles des déportés juifs de Lot-et-Garonne. Nous avons publié nos travaux en 2010 dans un ouvrage intitulé *Les 473 déportés juifs de Lot-et-Garonne, Histoire et Archives* (éditions FFDJF-Après l'oubli). Comme l'indique le titre, nous tenions à retrouver tous les déportés juifs du département de Lot-et-Garonne sans exception,

puis à retracer, sur une page, l'histoire de chacun, accompagnée d'au moins un document et si possible de sa photographie. Mais il ne s'agissait pas seulement de les identifier et d'en tirer des statistiques. La Shoah, comme tout génocide, n'est pas seulement la destruction physique d'un groupe de personnes, c'est simultanément la tentative d'effacer leurs traces. Nous voulions par conséquent retracer leur parcours, de leur naissance jusqu'à leur assassinat (37 personnes seulement sur 473 sont rescapées en 1945). Dans la lignée de Serge Klarsfeld, faire l'histoire de la déportation des Juifs, c'est avant tout écrire l'histoire individuelle de chaque victime. Cette posture d'historien est également pertinente en classe : faire écrire, même maladroitement, l'histoire de déportés juifs aux élèves, c'est leur faire prendre conscience qu'ils contribuent aujourd'hui à contrer l'un des buts des nazis, à savoir l'effacement des traces de toutes ces vies confisquées.

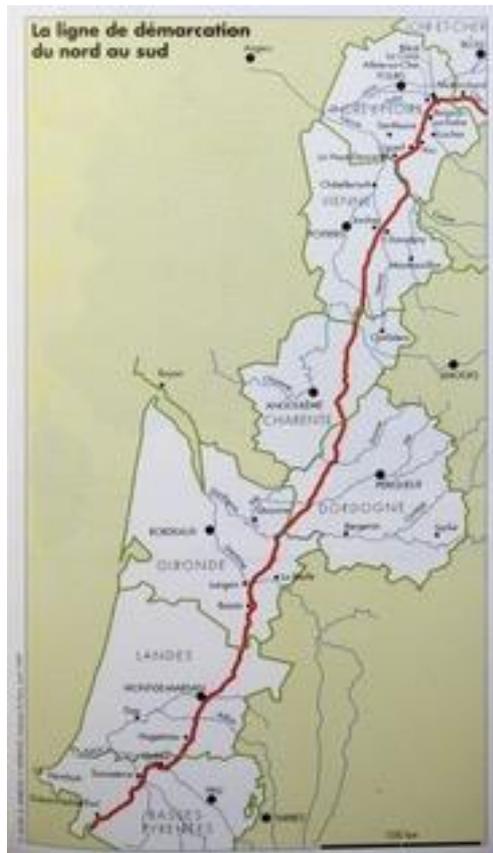
Nous tenions donc à montrer qui étaient ces hommes, ces femmes, ces enfants, d'où ils venaient, comment ils avaient vécu en Lot-et-Garonne. Sur les 473 déportés Juifs du département, seulement 12 y vivaient en 1939. Les autres, dans la grande majorité (94%), étaient des étrangers, de 11 nationalités différentes. Certains étaient arrivés en France quelques années auparavant, d'autres après l'invasion allemande, en mai 1940, depuis la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. C'est ainsi que nous avons compris que l'histoire des déportés juifs de Lot-et-Garonne s'inscrivait dans l'histoire de la Shoah en Europe, que l'intérêt de cette monographie allait bien au-delà d'un travail sur le Lot-et-Garonne pendant la guerre. Nous allions devoir collecter des documents d'archives un peu partout, en France et à l'étranger.

Enseigner l'histoire de la Shoah en changeant d'échelle n'est pas réducteur. C'est au contraire adopter une démarche qui va permettre aux élèves de comprendre les persécutions des Juifs en France et en Europe en partant de chez eux, par une observation à la loupe des archives locales. D'autre part, changer d'échelle ou partir de l'histoire locale offre l'opportunité de les mettre en situation d'historien. Ils comprennent alors comment s'écrit l'histoire, à partir de quels matériaux, notamment lorsqu'il s'agit de documents qui évoquent des lieux, voire des personnes, qui leur sont familiers. Ils sont d'ailleurs parfois les premiers auteurs de l'histoire de la Shoah dans leur village ou dans de leur ville.

Observons maintenant la situation des **cinq départements de l'Académie de Bordeaux pendant la Seconde Guerre mondiale.**

A. Situation administrative des départements de la Gironde, des Landes, des Pyrénées Atlantiques, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pendant la Seconde Guerre mondiale.

1



Quatre départements, la Gironde, les Landes, les Basses-Pyrénées et la Dordogne, sont traversés par la ligne de démarcation et administrativement scindés : la partie non occupée de la Gironde est rattachée administrativement à la Dordogne et au Lot-et-Garonne, celle des Landes est rattachée aux Basses-Pyrénées, celle de la Dordogne à la Charente. Seul le territoire du Lot-et-Garonne est entièrement situé en zone non occupée.

D'autre part, à partir d'avril 1941, les départements sont rattachés à des régions préfectorales créées par Vichy :

- la Gironde occupée, les Landes occupées et les Basses-Pyrénées occupées sont sous juridiction de la préfecture régionale de

Bordeaux.

- les Basses-Pyrénées non-occupées, les Landes non-occupées et le Lot-et-Garonne appartiennent à la région préfectorale de Toulouse.

- la Dordogne non occupée est administrée par la préfecture régionale de Limoges alors que sa partie occupée est administrée, comme la Charente à laquelle elle est rattachée, par la région préfectorale de Poitiers.

La connaissance de ces situations administratives complexes est donc essentielle pour savoir où sont conservées les archives aujourd'hui, mais également pour les lire.

Bien que la ligne de démarcation soit concrètement supprimée en mars 1943, administrativement la France reste coupée en deux jusqu'à la Libération : au nord de la ligne, les ordonnances allemandes s'appliqueront jusqu'à la fin, en dessous de la ligne, les préfetures et les polices ne dépendront que de Vichy. En zone sud, même après novembre 1942, les Allemands ne disposent pas des listes des Juifs recensés, qui sont toujours détenues par les préfetures, alors qu'en zone nord des listes mises à jour sont transmises périodiquement par les préfets à la *Sipo-SD* locale, plus couramment appelée Gestapo.

¹ Eric Allary, *La ligne de démarcation*, Perrin, 2003.

Travailler à partir des archives de la Shoah en Aquitaine est donc un peu plus complexe que travailler, par exemple, sur les quatre départements de la région actuelle de la Bretagne qui pendant la guerre étaient sous administration de la préfecture régionale de Rennes : dans ces quatre départements, l'histoire de la Shoah est identique.

B. Des départements marqués par des singularités fortes.



2

À la tête de la région préfectorale de Bordeaux, Maurice Sabatier, le préfet régional nommé en mai 1942, est secondé d'un préfet délégué pour le département de la Gironde et d'un secrétaire général, Maurice Papon. À partir du 20 juin 1942, Maurice Sabatier donne délégation de signature pour l'ensemble des « services nés de la guerre », dont le « Service des Questions Juives » de la préfecture à Maurice Papon, aux dépens du préfet

délégué de la Gironde. C'est une particularité à Bordeaux : avec ce service sous son autorité directe, Papon est au cœur des relations avec l'administration militaire allemande, le MBF (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) et avec la Sipo-SD (ou Gestapo). Ainsi, lorsqu'on travaille sur les persécutions et les déportations des Juifs de Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées occupées (tous trois sous juridiction de la préfecture régionale de Bordeaux), le rôle de Papon est à prendre en compte.

Autre spécificité, Bordeaux est l'une des rares villes françaises qui compte une communauté juive séculaire. C'est également le cas à Bayonne dont la communauté remonte à l'expulsion des Juifs d'Espagne et du Portugal à la fin du XV^e siècle.

En zone non occupée, dans les Basses-Pyrénées, c'est l'existence du camp de Gurs, qui en fait un département à l'histoire particulière. Plus grand camp de la zone libre, c'est également celui où les Juifs internés ont été les plus nombreux : entre octobre 1940 et novembre 1943, plus de 18 000 Juifs ont transité par Gurs (ouvert en avril 1939 pour l'internement des Républicains espagnols lors de la Retirada). En Lot-et-Garonne, en Dordogne et dans les Landes, il n'y a pas véritablement de communauté juive avant 1939. Cependant les deux premiers connaissent un afflux important de réfugiés juifs à partir de 1940, alors que les Landes échappent à ce modèle : il y a en

² Jean Quellien, Jean-Luc Leleu, Françoise Passera, Michel Daeffler, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, Fayard - SGA/DMPA, 2010.

effet peu de réfugiés et par conséquent peu de déportés juifs arrêtés dans les Landes. Mais dans la partie occupée de ce département, les archives révèlent une application très stricte des ordonnances allemandes et des lois de Vichy : les Juifs y furent tout de même étroitement surveillés et contrôlés.

Ces cinq départements connaissent donc des histoires sensiblement différentes et ceux traversés par la ligne de démarcation vivent deux histoires parallèles.

C. Présentation succincte de la chronologie de la Shoah en France.

Les rafles qui ont lieu sur le territoire français ont également lieu dans toute l'Aquitaine.

- En Zone Nord :

- Une première grande rafle a lieu entre le 12 et le 18 juillet 1942 selon les endroits. Elle concerne les Juifs étrangers âgés de 16 à 45 ans entrés en France après 1936. Ils sont arrêtés par la police et la gendarmerie françaises, et même si seuls les étrangers sont visés, des français sont parfois aussi arrêtés (c'est le cas à Bordeaux sur initiative personnelle de Papon).
- Une seconde grande rafle a lieu les 9 et 10 octobre 1942 (sauf à Bordeaux où elle se déroule les 19 et 20 octobre). Ce sont toujours les Juifs étrangers qui sont visés, mais cette fois, il n'y a plus de limite d'âge, les enfants et les vieillards sont arrêtés, toujours par les fonctionnaires français mais aussi localement par les allemands.
- Une dernière rafle, qui vise cette fois à arrêter tous les juifs français et étrangers encore présents, a lieu en janvier-février 1944. Elle est exécutée dans la moitié des régions par les forces de police françaises (c'est le cas dans la préfecture régionale de Bordeaux), dans l'autre, par les Allemands. À Bordeaux, une autre rafle, exécutée par les Allemands, a également eu lieu le 20 et 21 décembre 1943, en représailles à la fuite du rabbin Joseph Cohen.

- En Zone Sud:

- Les rafles de l'été 1942 (17 convois partent de zone libre vers Drancy entre le 6 août et le 22 octobre) :
 - Les premiers convois vers Drancy emportent les Juifs étrangers déjà internés dans les grands camps : le 6 août, un

premier convoi part de Gurs, d'autres suivent depuis les camps des Milles, Rivesaltes, Noé, Récébédou et le Vernet.

- Une autre suit rapidement, elle vise les travailleurs étrangers des GTE (groupements de travailleurs étrangers) qui doivent être rassemblés pour le 23 août 1942.
 - Le 26 août 1942, des hommes, des femmes et des enfants sont raflés partout dans les villes et les campagnes. C'est un tournant : pour la première fois en zone libre, des enfants sont livrés avec leurs parents, y compris les enfants français nés de parents étrangers qui n'étaient pas « déportables » selon les critères du ministère de l'intérieur.
- Après ces rafles, les recherches continuent mais avant Drancy, les arrêtés transitent par le camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, puis par le camp de Gurs (à la suite de la fermeture de Rivesaltes à la fin du mois de novembre 1942). Cependant, les rafles provoquent la réprobation de l'opinion publique et la condamnation vigoureuse par une partie du haut-clergé catholique et des dirigeants de l'Église réformée (le cardinal Gerlier à Lyon, Jules Salières, archevêque de Toulouse, Pierre-Marie Théas, archevêque de Montauban). Herbert Hagen, l'adjoint de Karl Oberg (le chef de la SS et de la police allemande en France occupée), indique dans le compte rendu de l'entretien du 2 septembre 1942 entre Karl Oberg et Pierre Laval que ce dernier aurait demandé que « si possible, on ne lui signifie pas de nouvelles exigences sur la question juive ».

À la fin du mois de septembre, les 10 000 Juifs étrangers de zone libre que Vichy s'était engagé à livrer, lors des accords du 6 mai 1942 entre René Bousquet et Karl Oberg, étaient arrêtés. Il n'y aura plus de convois organisés par l'administration française de la Zone Sud vers Drancy entre le 20 octobre et le 27 février 1943.

- À nouveau, en février 1943, 1 700 Juifs étrangers de Zone Sud, tous des hommes, sont livrés aux allemands par Vichy en représailles à un attentat contre deux officiers allemands à Paris. Ils sont déportés à Sobibor et Majdanek par les convois n° 50 et 51.
- Une dernière rafle française a lieu en septembre-octobre 1943. Il ne s'agit pas d'envoyer des hommes juifs étrangers à Drancy, mais de les remettre à l'organisation Todt (qui administre les chantiers du

Mur de l'Atlantique comme les bases sous-marines de Bacalan, de Brest, de Saint-Nazaire). Pour Vichy, cette opération permet de pallier l'exemption de fait dont bénéficient les Juifs pour le STO. Cette rafle est un échec pour Vichy : seulement 10% d'arrestations en moyenne. À cette date, les Allemands ont perdu à Stalingrad et à Koursk : la plupart des Juifs ont été prévenus de leur arrestation prochaine.

- En 1944 en revanche, les arrestations des Juifs sont réalisées par les Allemands et des supplétifs français (la milice, le PPF de Doriot...). Contrairement à la Zone Nord, elles sont le plus souvent liées à la lutte contre la Résistance. Il ne s'agit d'ailleurs pas de rafles mais d'arrestations individuelles ou d'opération très locales. En Lot-et-Garonne par exemple, c'est le cas de la famille de Jean Samuel, le *Pikolo* de Primo Lévi dans *Si c'est un homme*.

PARTIE 2 : Propositions pédagogiques

[Retour vers la première page](#)

Proposition 1. La Shoah en France à travers le parcours d'une famille.

Compétences et capacités

- **Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme**
 - Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée.
 - Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions.
- **Exploiter des documents pour analyser une situation historique**
 - Repérer des informations identiques ou complémentaires dans un ensemble documentaire.
 - Dégager l'intérêt et les limites de documents.
- **Maîtriser les outils et les méthodes**
 - Rédiger un texte organisé en utilisant un vocabulaire historique.

Séance 1. Le rôle de l'administration française dans l'exclusion, l'arrestation et la livraison des Juifs de France à partir du corpus documentaire suivant :

- **Fichiers ou listes de recensement** dans lesquels figurent les noms des membres de de la famille. Ils sont à contextualiser à l'aide de textes sur la législation antisémite (ex : loi du 2 juin 1941 portant sur le recensement des Juifs ou tableau des législations antisémites françaises et allemandes en France).
- Tout **document relatif à la personne ou à la famille, produit lors de son séjour dans le département, la ville, le village**. Il peut s'agir de sources concernant spécifiquement les Juifs pendant la guerre mais pas seulement : registres d'écoles, cartes d'alimentation, registres d'hôpitaux, éventuellement des registres d'écrou.
- **Listes d'arrestation ou listes d'internement** des Juifs dans le camp de regroupement du département (dans le fonds du cabinet du préfet), PV d'arrestation par les gendarmes, registres des camps d'internement.
- **Listes de convois des camps d'internement vers Drancy** ; une photographie du camp de Drancy (en ligne, sur le site du [Mémorial de la Shoah/Centre de documentation juive contemporaine](#))

Séance 2. La déportation et le crime de masse à partir du corpus documentaire suivant :

- Extrait de la **liste originale du convoi de déportation** par lequel la famille a été déportée à Auschwitz ou vers un autre centre de mise à mort (en ligne sur le site du Mémorial de la Shoah/CDJC, [recherche d'une personne](#)).
- Les **photographies**, quand elles existent, des membres de la famille déportée :
 - o les photographies des enfants dans le *Mémorial des enfants* de Serge Klarsfeld
 - o les photographies des déportés disponibles aussi au centre de documentation juive contemporaine, au pôle des archives des victimes des conflits contemporains, aux archives départementales, à Yad-Vashem...
- **Informations sur le convoi** (date, composition, nombre de sélectionnés à l'arrivée, nombre de rescapés) dans *Le calendrier de la persécution des Juifs de France* de Serge Klarsfeld. Informations mises à jour dans l'ouvrage *1945. Les rescapés juifs d'Auschwitz témoignent* par Alexandre Doulut-Serge Klarsfeld-Sandrine Labeau (voir bibliographie).
- **Carte** des camps et des centres de mise à mort.

Séance 3 : Rédiger la biographie d'une famille arrêtée dans le département, dans la ville de l'établissement, à partir des archives travaillées en séances 1 et 2.

Cette séquence peut être menée à partir du documentaire de **Guillaume Ribot, *Le cahier de Suzi***, distribué par Canopé. Ce film documentaire est construit à partir de documents d'archives et s'accompagne du fac-similé du cahier de l'écolière. Un site compagnon présente aux enseignants de collège, lycée et lycée professionnel des pistes pédagogiques. **On peut faire écrire aux élèves la biographie de la famille à partir des documents d'archives téléchargeables sur le site compagnon.**

<http://www.cndp.fr/crdp-grenoble/cahierdesusi/>

Proposition 2. Les rafles de Juifs étrangers de zone libre en août 1942.

Compétences et capacités :

- **Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme**
 - Confronter des points de vue et exercer un jugement critique.
- **Exploiter des documents pour analyser une situation historique**
 - Rechercher, en groupe, des informations permettant de contextualiser le document.
 - Relever les informations essentielles contenues dans le document.
- **Maîtriser les outils et les méthodes**
 - Rendre compte à l'oral au nom du groupe.

Objectif :

Présenter, sous forme de jeu de rôles, une réunion organisée par un représentant de Yad-Vashem à la fin des années 1950 dans le but d'aider des personnes à constituer un dossier de demande d'attribution du titre de *Juste parmi les Nations*. La demande d'attribution du titre est fictive, mais pas les personnes.

Le destinataire du titre est le docteur Griffier, qui a sauvé des Juifs de la déportation après les rafles des Juifs étrangers de zone libre en août 1942.

L'attribution du titre est demandée par une femme, Régina Rosenberg et sa fille Esther Rosenberg, internées au camp de Casseneuil dans le Lot-et-Garonne le 26 août 1942, avant d'en être libérées et donc sauvées grâce à l'intervention du docteur Griffier.

Mise en œuvre :

Un élève est désigné pour jouer le rôle préparé par le groupe. Les élèves ont connaissance des autres rôles et peuvent imaginer les questions à poser aux autres protagonistes afin d'étayer les témoignages, de faire préciser des explications, de réfuter la validité d'un argument jugé pas assez précis ou pas vérifiable.

Pour préparer son rôle, chaque groupe possède une fiche modèle :

« Je me présente, je suis...

J'interviens dans le cadre de cette réunion en tant que ... »

Travail de groupes : analyse de plusieurs documents pour préparer l'oral. Un élève par groupe est désigné pour jouer le rôle.	Supports distribués aux groupes. (Accès au site internet du Mémorial de la Shoah si besoin et médiation de l'enseignante pendant la séance).
Groupe 1: Rôle à préparer : le délégué de Yad-Vashem. Il présente les conditions d'attribution du titre.	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du titre et des conditions d'attribution du titre ; - Le dossier vierge à compléter. https://yadvashem-france.org
Groupe 2: Rôle à préparer : Moszech Szmidt, jeune juif polonais, arrêté dans le Lot-et Garonne le 26 août 1942 et interné à Casseneuil. Déporté depuis Drancy à Auschwitz par le convoi 30. Rescapé, il témoigne de l'arrestation et de la déportation de 283 Juifs étrangers lors de cette première rafle dans le département. Témoin direct de plusieurs sauvetages par le docteur Griffier.	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait des mémoires écrites par Moszech Szmidt à son retour de déportation. <i>Maurice SZMIDT, Mémoires de déportation, mai-juin 1945, FMS/Le Manuscrit, Paris, 2009.</i> - Extrait de la liste du convoi Casseneuil-Drancy du 3 septembre 1942 (ADLG, 1W300) ou extrait de la liste du convoi 30 parti de Drancy le 9 septembre 1942 et arrivé à Auschwitz le 11 septembre 1942 (CDJC/Mémorial de la Shoah).
Groupe 3 : Rôle à préparer : Mathieu Beretz, directeur de la ferme-école de l'ORT à Mombahus.	<ul style="list-style-type: none"> - Récit de Mathieu Beretz, témoin de l'arrestation de plusieurs pensionnaires de la ferme-école de l'ORT le 26 août 1942. CDJC/Mémorial de la Shoah Cote : CCXVIII-1
Groupe 4 : Rôle à préparer : un gendarme ayant participé à l'arrestation de plusieurs familles mais ayant aussi aidé le docteur Griffier à faire libérer des jeunes filles et des enfants du camp de Casseneuil.	<ul style="list-style-type: none"> - Listes de Juifs à arrêter par brigades de gendarmerie. Cote : ADLG, 1W299
Groupe 5: Rôle à préparer : Esther Rosenberg, qui	<ul style="list-style-type: none"> - Témoignage audio de la jeune femme libérée

<p>représente également sa mère Régina, toutes deux sauvées grâce à l'intervention du docteur Griffier qui a fait hospitaliser Régina à l'hôpital de Villeneuve.</p>	<p>grâce au docteur Griffier du camp de regroupement de Casseneuil. (Archives personnelles Labeau-Doulut).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre des entrées et des sorties de l'hôpital de Villeneuve entre le 26 août et le 3 septembre 1942. Archives municipales de Villeneuve-sur-Lot, non coté.
<p>Groupe 6 :</p> <p>Rôle à préparer : le rabbin Simon Fucks, Grand Rabbin honoraire du Haut-Rhin et rabbin d'Agen de mai 1941 à mai 1943. Il demanda à être enfermé au camp avec les internés jusqu'au départ du convoi pour Drancy le 3 septembre.</p> <p>Il a aidé le docteur Griffier à sortir des enfants du camp.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Témoignage écrit extrait des mémoires du Rabbin Fucks. Simon FUKS, <i>Un Rabbin d'Alsace, Souvenirs de guerre</i>, Jérôme Do Bentzinger Editeur, 2003.

Proposition 3

Projet européen *Convoi 77*

www.convoi77.org